

ERMO
Société Anonyme au capital de 2 860 004,76 euros
Siège social : Zone Artisanale - 53440 MARCILLE LA VILLE
316 514 553 RCS LAVAL

PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE DE TECHMO 61 PAR ERMO

La société ERMO détient 100 % du capital de la société TECHMO 61 – Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.490 euros dont le siège social est 90 Rue Lazare Carnot – 61250 DAMIGNY et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 342 642 626 RCS ALENCON.

En vu de simplifier la structure du groupe et de permettre une communication vers les clients et prospects sur une unique entité ERMO, il a été envisagé de procéder à la fusion par voie d'absorption de la société TECHMO 61 par son associée unique, la société ERMO. Cette opération n'entraînera aucune augmentation de capital et aucune modification des statuts de la société ERMO.

La société TECHMO 61, filiale à 100% de ERMO, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires de 2.405.801 euros, elle emploie 14% de l'effectif salarié du groupe et elle a réalisé un bénéfice net comptable de 98.134 euros au 31 décembre 2012, soit 5,68 % du résultat net du groupe.

Le projet de traité de fusion qui a été approuvé par le conseil d'administration du 29 juin 2013 sera mis en ligne simultanément au présent communiqué sur le site internet d'ERMO et a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LAVAL et d'ALENCON en conformité de l'article L 236-6 du code de commerce.

Conformément à l'article R236-2 du code de Commerce le projet de fusion sera publié sur le site internet d'ERMO et fera l'objet d'une publicité au BODACC.

Conformément à l'article L 236.11 du code de commerce l'opération ne donnera pas lieu à approbation par l'assemblée générale de la société absorbante. La date de réalisation de la fusion est fixée au 30 septembre 2013.

Il est précisé que le 2nd alinéa de l'article L 236.11 du code de commerce permet à un ou plusieurs actionnaires de ERMO réunissant au moins 5% du capital de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les renseignements et documents relatifs à cette opération, et notamment le traité de fusion, sont tenus à la disposition des actionnaires et peuvent être consultés sur le site internet de la société finance@ermo-group.com.

A propos d'ERMO :

ERMO est spécialisée dans la conception et la réalisation de moules injection et multi-empreinte pour l'industrie plastique et notamment dans les domaines de la cosmétique, de l'alimentaire et du médical.

ERMO est cotée sur NYSE EURONEXT paris compartiment C - FR0000063950